

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 16 septembre 2021

Convocation en date du : 11/09/2021

Date d'affichage de la convocation : 11/09/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 18/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

### **Présents :**

MM. Guillaume BOUCHOT, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

**Absent-excusé** : M. André CHARNAY a donné procuration à M. Philippe Prost.

Mme Marie BURILLER a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Location local kiné - Délibération n° 2021/09/01**

Mme le Maire indique que, suite à une annonce parue pour la recherche d'un kinésithérapeute, 3 personnes se sont manifestées. Une est fortement intéressée et a demandé beaucoup de renseignements sur les divers services de la Commune. Il lui resterait à trouver une maison à louer.

Le bureau municipal propose la location du local à 350,00 € par mois avec 3 mois de loyers offerts.

Le Conseil Municipal,

- valide la proposition du bureau municipal à savoir un loyer mensuel de 350,00 € avec 3 mois de loyers offerts pour la location du local kiné,
- autorise Mme le Maire, si un locataire se présente, à signer le bail correspondant,

## **2°) Socle numérique - Délibération n° 2021/09/02**

Mme Séverine Debiemme présente les différents devis reçus pour l'acquisition d'un ensemble informatique dans le cadre de l'appel à projet numérique.

ITD : 9 470,83 € H.T.

BIMP : 9 090,00 € H.T.

Xéfi : 10 666,66 € H.T.

Walpi : 11 910,00 € H.T.

La commission des affaires scolaires a étudié ces offres et propose de retenir la société ITD, mieux disante (prix et services), pour un montant H.T. de 9 470,83 € soit 11 365,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- décide de retenir la société ITD pour un montant H.T. de de 9 470,83 € soit 11 365,00 € T.T.C. pour la fourniture d'un socle numérique dans le cadre de l'appel à projet numérique,
- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

## **3°) Association des Communes Forestières de Saône et Loire**

Mme le Maire fait part du mail de l'Association des Communes Forestières de Saône et Loire sollicitant la prise d'une délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat.

La Commune de Dompierre les Ormes ne fait pas partie des Commune Forestières de la Région Bourgogne Franche Comté, il n'est donc pas donné suite à cette demande.

## **4°) Prise en charge frais de scolarité pour un élève en classe ULIS à La Clayette**

Mme le Maire indique qu'elle a reçu de la Mairie de La Clayette une demande de prise en charge des frais de scolarité d'un enfant dompierrois scolarisé en classe ULIS à La Clayette pour l'année 2020-2021.

Cet enfant en situation de handicap relève du régime légal des affectations, la participation financière est donc obligatoire pour la Commune.

## **5°) Instauration permis de démolir - Délibération n° 2021/09/03**

M. Frédéric Debus, après étude approfondie de la taxe foncière 2021, s'est aperçu qu'une taxe avait été appliquée sur l'ancien local Baligand, aujourd'hui détruit et qu'une taxe était également appliquée sur un bâtiment qui a été démolit depuis fort longtemps sur le parking de la bascule.

Le Service des Impôts a été sollicité pour ces 2 dossiers, un dégrèvement a été attribué.

Mme le Maire indique que la demande de permis de démolir n'est pas une obligation mais qu'afin de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et de la rénovation du cadre bâti de la Commune, il paraît important que la Commune instaure le permis de démolir.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-27 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,  
Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pour application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007,  
Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention du permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,  
Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme  
Considérant l'intérêt d'instaurer cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et de la rénovation du cadre bâti de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- décide d'instituer à compter du 17 septembre 2021, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme,
- charge Mme le Maire de transmettre cette décision à la Direction Départementale des Territoires.

#### **6°) Point école**

Mme le Maire rappelle que 102 élèves sont inscrits à Dompierre et 24 à Montmelard soit un total de 126 élèves sur le RPI.

Elle indique que suite à la nouvelle organisation, la classe GS et CP mange avec les maternelles. Au vu du gros effectif au 1<sup>er</sup> service, Mme Adeline Vilmarc a été recrutée en remplacement de Mme Fiorini pour aider à la surveillance.

Plusieurs problèmes sont soulevés :

- 2<sup>ème</sup> vitre cassée. Une déclaration a été faite à l'assurance qui rembourse le montant de la facture moins la franchise. L'entreprise SAM doit changer les 2 vitres.
- l'alarme incendie a grillé. Des devis ont été sollicités pour changer le système.
- la carte électronique du lave-vaisselle de la cantine était défectueuse.
- des dalles avaient été installées pour permettre l'accès des enfants par le petit couloir des classes maternelles. Celles-ci ont été recouvertes par les herbes et ne sont plus visibles. Il conviendrait de mettre par-dessus des dalles bétons.
- aucun retour des instituteurs par rapport à l'installation du préau
- l'accompagnement scolaire reprendra le 11 octobre prochain à la salle des fêtes
- bus : nous sommes toujours à la recherche d'un chauffeur

M. Emmanuel Fénéon fait part du projet pédagogique de Mme Carine Lachot sur le mur du terrain de tennis où est déjà installée la fresque.

#### **7°) Salle des fêtes**

Mme le Maire rappelle que Mme Van Malleghem avait été recrutée pour faire les états des lieux des salles communales. Cet agent n'a pas souhaité continuer. Suite à nouvel appel à candidature, Mme Manon Thouvenin a été recrutée le 10 septembre dernier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Vicard de l'Agence Technique Départementale qui avait commencé à travailler sur le dossier de la salle des fêtes est parti de l'agence et a été remplacé par Mme Loupias.

Cette dernière est venue en mairie ce lundi après-midi pour faire un état des lieux du dossier et une visite de la salle des fêtes.

La cheffe de projet recrutée par la Communauté de Communes dans le cadre de la convention « Petites Villes de demain » vient mardi prochain pour commencer à travailler sur le dossier.

Etant donné la lourdeur administrative du dossier, si les travaux se réalisent, le chantier ne pourra pas débuter sans doute avant fin 2022. Les locations de la salle pourraient donc être assurées en juillet et août 2022.

### **8°) Point voirie / assainissement**

Assainissement :

M. Marcel RENON fait un compte-rendu des travaux d'assainissement.

Les travaux de mise en séparatif Rue de la Guinguette ont démarré la semaine dernière et devraient se terminer rapidement.

Il indique qu'il restera à la charge de la Commune une participation financière pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales à hauteur de 3 000 €.

Il fait part du prévisionnel des travaux :

2022 : mise en séparatif du Champ des Fleurs

2023 : mise en séparatif du Bourg et Route de Montmelard

Voirie communautaire : les travaux sont terminés.

Voirie communale : la commission voirie s'est réunie dernièrement pour faire un état des lieux de la voirie non goudronnée.

Stade : M. Marcel Renon rappelle que suite au dernier orage 2 arbres vers le terrain de boule sont tombés. M. Bernard Litaudon s'est porté volontaire pour découper ces arbres et les transporter au remblai.

Les autres arbres semblent morts, il conviendrait, pour des questions de sécurité, de les faire enlever.

Un devis sera sollicité avec en option l'arrachage des haies le long du terrain de tennis.

Suite aux essais plutôt concluant sur le terrain de boule, la désherbeuse avait été commandée. Elle est arrivée hier.

## 9°) Questions diverses

### a) Etude de rentabilité photovoltaïque

Mme le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité et de rentabilité photovoltaïque avait été proposée par la Communauté de Communes. Trois bâtiments avaient été retenus, le groupe scolaire, l'ancienne école du bas et le garage municipal. L'étude de faisabilité a été réalisée et la société Starengo a été contactée pour laisser plus de temps aux Communes pour se décider sur l'étude de rentabilité. Finalement, il n'y a plus de date limite et les devis ont été revus à la baisse.

M. Bernard Litaudon rappelle que lorsque des panneaux photovoltaïques sont posés sur un bâtiment, les pompiers ne peuvent pas intervenir en cas d'incendie.

Mme Emilie Giraud Debrosse indique qu'elle n'est pas favorable à la pose de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire.

M. Bernard Litaudon déplore le manque d'intérêt pour les systèmes solaires pour la production d'eau chaude.

### b) Terrains du lotissement La Palissade

M. Philippe Prost demande où en est la vente des lots. Mme le Maire indique que 2 options ont été prises.

Elle a rencontré M. et Mme Fisher qui cherchaient un terrain sur la Commune. Elle leur a fait visiter le lotissement, l'endroit leur a beaucoup plu ;

Il conviendrait de refaire des annonces pour la vente de ces lots, et voir dans un magazine spécialisé.

### c) Bâtiment Braillon Rue de l'Arboretum

Ce bâtiment sera vendu aux enchères le 28 septembre prochain.

### d) Arboretum de Pézanin

M. Emmanuel Fénéon indique que le reportage de France 3 et l'article dans le JSL sur l'Arboretum de Pézanin ont eu un retour positif. Plusieurs personnes se sont manifestées et sont très intéressées pour participer aux actions qui pourront être menées par la future association.

Une réunion est prévue le 02 octobre prochain à la salle des fêtes avec M. Eggenspieler de l'ONF.

Il conviendra de trouver 3 ou 4 personnes pour constituer le bureau de l'association.

### e) Antenne téléphonique mobile

Il semble y avoir une amélioration au niveau de la téléphonie mobile.

D'autres travaux sont prévus.

### f) Bulletin municipal

Mme le Maire demande au Conseil Municipal si elle peut recontacter Mme Jolivet pour la réalisation du prochain bulletin municipal. Comme chaque année, les associations seront sollicitées pour un article qui devra parvenir en Mairie avant le 31 octobre prochain.

#### **g) Wikipays**

Mme le Maire indique que 4 ateliers de travail pour la mise à jour de Wikipays sont prévus en Mairie. Wikipays est un espace encyclopédique participatif où sont répertoriées de nombreuses informations de la Commune. Des groupes de travail doivent être constitués pour réaliser une mise à jour sur ce site. Mme le Maire a rencontré les Aînés Dompierrois, et leur a proposé de participer à ces ateliers qui ont lieu le jeudi de 14 h à 16 h. Aucune obligation de participer à tous les ateliers ni d'être à l'aise avec l'outil numérique. Inscription à Villages Solidaires au 06.77.30.29.81 ou en Mairie.

#### **g) Site internet**

M. Emmanuel Fénéon fait part des problèmes rencontrés avec le nouveau site internet. Un point sera fait avec la Communauté de Communes.

#### **h) Copil voie verte**

Mme le Maire a participé dernièrement à une réunion pour les voies vertes. Pour Dompierre les Ormes, la voie verte pourrait voir le jour à l'horizon de 2034. Une réunion doit avoir lieu avec la Communauté de Communes au sujet de la problématique des tunnels.

#### **i) Divers**

- M. Guillaume Bouchot indique qu'il a envoyé au Conseil Municipal un mail pour la création d'une vidéo sur la Commune. Un rendez-vous est prévu le lundi 20 septembre à 18 h 30 en mairie pour connaître les prestations et les coûts.

M. Emmanuel Fénéon rappelle que M. Jacquet avait contacté la Mairie pour des photos via un drone.

- M. Bernard Litaudon souligne le problème des racines poussant sous la voie, Route de la Palissade. Des travaux sont prévus par l'entreprise Balland. Il sera demandé au propriétaire d'élaguer ses arbres.

- M. Bernard Litaudon demande des précisions sur les conditions d'exploitation du terrain communal en dessous de la station-service.

- Problème récurrent avec la présence d'étourneaux dans les arbres sur la place de la Mairie.

#### **j) Fibre optique - Convention pour l'installation d'équipements techniques en domaine privé/public - Délibération n° 2021/09/04**

Mme le Maire rappelle que les travaux d'installation de la fibre optique doivent bientôt démarrer avec notamment la pose d'un NRO sur la place de la Gendarmerie derrière la Maison des Associations.

Cette installation est prévue sur le domaine public, une convention de mise à disposition doit être signée avec la société COVAGE SAONE ET LOIRE, exploitant des réseaux de télécommunication.

Le Conseil Municipal,

- autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite pour l'installation d'équipements techniques avec la société COVAGE SAONE ET LOIRE et tous documents relatifs aux travaux d'installation de la fibre optique.

Fin de séance : 23 h 10

Prochaine séance du Conseil Municipal : 23 octobre 2021 à 20 h 00 en Mairie

Prochains bureaux : 1<sup>er</sup> octobre 2021 et 15 octobre 2021 à 9 h 00